

**Amendements relatifs à
la politique publique K**

Amendements du Conseil d'Etat pour la session du Grand Conseil des 12 et 13 décembre 2019

K SANTE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2020		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2020	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			1'439'759'151	38'394'580		704'009	-	4.5	1'440'463'160	38'394'580
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	30	Charges de personnel			Effectifs nécessaires au contrôle et monitoring du financement des soins (hospitaliers et soins à domicile) suite à la réforme de celui-ci.	27'450		0.30		
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	30	Charges de personnel			Correcif budget ETP 2019 afin de permettre le remplacement des absences de longue durée			0.51		
K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			Amendement du Conseil d'Etat visant à abandonner l'économie de 24 millions votée par la commission des finances	199'013		-		



DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Jean Burgermeister

Concerne : **PL 12576-A**

Fonctionnement

K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées
Nature MCH2 – 363

+53'000'000 F

Couverture : Amendement à la loi 12576-A

Art. 7 **Modification à une autre loi (nouveau)**

La loi sur les centimes additionnels cantonaux (LCACant) (D 3 07), du 13 septembre 2019, est modifiée comme suit :

Art. 3 **Personnes morales (nouvelle teneur)**

¹Il est perçu :

- a) 96,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales
- b) 85,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales

+ 59'520'000 F

EMS : Respectons la volonté populaire, garantissons un encadrement de qualité aux aîné-e-s

A répartir entre les EMS au prorata de la subvention

Explications : Malgré l'acceptation, en 2007, de l'initiative 125 qui demandait que l'Etat garantisse la totalité du personnel nécessaire. Douze ans plus tard, seuls 86% des besoins sont couverts (selon l'outil PLAISIR). Il manque donc plus de 500 postes pour garantir un encadrement de qualité aux aîné-e-s et respecter la volonté populaire !



DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Alberto Velasco, Thomas Wenger

Concerne: PL 12576-A Projet de budget 2020

TEXTE

Politique publique : K Santé
Programme : K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées
Nature : 36 Charges de transfert
Montant : + CHF 10'000'000

Exposé des motifs : Pour l'augmentation du personnel dans les EMS.

Signature



DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Jean Burgermeister

Concerne : **PL 12576-A**

Fonctionnement

K01 – Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées
Nature MCH2 363

+8'000'000 F

Couverture : Amendement à la loi 12576-A

Art. 7 Modification à une autre loi (nouveau)

La loi sur les centimes additionnels cantonaux (LCACant) (D 3 07), du 13 septembre 2019, est modifiée comme suit :

Art. 3 Personnes morales (nouvelle teneur)

¹Il est perçu :

- a) 96,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales
- b) 85,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales

+ 59'520'000 F

Plus de personnel au SPC – C03

Explications : Le syndicat des services publics a dénoncé un sous-effectif chronique dans les services des HUG ainsi que ses conséquences sur les conditions de travail, la santé du personnel et la qualité des soins. Une pétition signée par plus de 1800 soignant.e.s réclamant 500 postes supplémentaires a été déposée récemment.



DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Françoise Nyffeler

Concerne : PL 12576-A

Fonctionnement

K01 - Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées
Nature MCH2 – 363

+3'000'000 F

Couverture : Amendement à la loi 12576-A

Art. 7 Modification à une autre loi (nouveau)

La loi sur les centimes additionnels cantonaux (LCACant) (D 3 07), du 13 septembre 2019, est modifiée comme suit :

Art. 3 Personnes morales (nouvelle teneur)

¹Il est perçu :

- a) 96,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le bénéfice des personnes morales
- b) 85,5 centimes, par franc et fraction de franc, sur le montant de l'impôt cantonal sur le capital des personnes morales

+ 59'520'000 F

IMAD : NON aux économies au détriment des femmes !

Afin d'assurer les « heures de confort » pour toutes et tous !

Explications : En commission, les représentant-e-s de l'IMAD ont expliqué que la suppression des « heures de confort » s'est faite principalement au détriment des femmes. En effet, l'IMAD a constaté que les veuves parviennent mieux que les veufs à assurer les tâches de ménage, cuisine ou lessive... On ne parle même plus de double journée de travail mais de double peine !

Pour rappel, on pouvait lire dans le manifeste de la grève des femmes* : « Nous voulons le développement de services publics de qualité, en particulier des structures d'accueil pour les enfants et des infrastructures pour la prise en charge des personnes âgées et/ou dépendantes. »



DEMANDE D'AMENDEMENTS

Présentée par Caroline Marti, Alberto Velasco, Thomas Wenger

Concerne: PL 12576-A Projet de budget 2020

TEXTE

Politique publique : K Santé
Programme : K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées
Nature : 36 Charges de transfert
Montant : + CHF 1'000'000

Exposé des motifs : Pour l'IMAD.

Signature

Amendements du Conseil d'Etat pour la session du Grand Conseil des 12 et 13 décembre 2019
K SANTE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2020		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		ETP	PROJET DE BUDGET 2020	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			1'439'759'151	38'394'580		704'009	-	4.5	1'440'463'160	38'394'580
K02 Régulation et planification sanitaire	30	Charges de personnel			Effectifs nécessaires au contrôle et monitoring du financement des soins (hospitaliers et soins à domicile) suite à la réforme de celui-ci.	235'950		2.10		
K02 Régulation et planification sanitaire	30	Charges de personnel			Correcif budget ETP 2019 afin de permettre le remplacement des absences de longue durée			0.51		
K02 Régulation et planification sanitaire	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			Amendement du Conseil d'Etat visant à abandonner l'économie de 24 millions votée par la commission des finances	44'219		-		
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	30	Charges de personnel			Effectifs nécessaires au contrôle et monitoring du financement des soins (hospitaliers et soins à domicile) suite à la réforme de celui-ci.	36'600		0.40		
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	30	Charges de personnel			Correcif budget ETP 2019 afin de permettre le remplacement des absences de longue durée			0.68		
K03 Sécurité sanitaire, promotion de la santé et prévention	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			Amendement du Conseil d'Etat visant à abandonner l'économie de 24 millions votée par la commission des finances	160'777		-		